

COMITE DE L'ORNE DE NATATION

LES REGLES GENERALES DES FONCTIONS D'OFFICIELS

FONCTIONS DE L'OFFICIEL C : chronométrateur

Pour être officiel C, il faut être âgé de 14 ans minimum, être licencié à la Fédération Française de Natation dans son département, avoir satisfait à l'examen de passage : au minimum 40 épreuves (prises de temps : temps final) sur 3 réunions durant la saison en cours, pour cette année 2012-2013, avec un barème d'erreurs possible Le Comité de l'Orne a donné la possibilité à certains jeunes de pouvoir devenir jeunes officiels départementaux avant 14 ans.

Les fonctions de l'officiel C peuvent être également pratiquées par des officiels B et A.

C'est de prendre les temps du nageur de la ligne d'eau qui lui est attribuée, prendre les temps intermédiaires sur des distances de plus de 100 m, inscrire sur la fiche de course du nageur le temps relevé sur son chrono, pour les nages supérieures à 100 m ce sont des temps intermédiaires cumulés et non par distance (50m ou 100m)

De même pour les relais : ce sont des temps cumulés et non le temps de chaque relayeur (c'est le logiciel course qui le calcule).

Dans un jury de 2 chronométrateurs par ligne : c'est la moyenne des 2 temps des chronos, arrondi au 1/100 inférieur qui est noté.

Donner le temps du nageur lorsqu'il est sorti de l'eau.

Lors d'une compétition à chronométrage électronique, veiller à faire reculer le nageur des plaques, et le faire sortir par les échelles et non par le mur.

Dans un relais bien veiller à ce que le nageur qui arrive se dégage le plus rapidement possible sans gêner les nageurs des autres lignes d'eau.

OFFICIELS B :

Etre licencié à la Fédé dans son département

Etre âgé de 16 ans à la date de l'examen

Il devra se soumettre à l'épreuve écrite après explications du règlement : répondre aux 55 questions du questionnaire fédéral : 10 erreurs sont tolérées.

Il devra assurer

- la fonction de juge à l'arrivée. : 20 courses minimum
- juge de virages : 20 courses côté départ et 20 courses du côté opposé.

La fonction du juge de virages : c'est contrôler l'arrivée et le contact du nageur sur le mur ainsi que la sortie du virage jusqu'à la reprise de la nage.

Pour le Papillon : l'arrivée au contact du mur doit se faire avec les 2 mains simultanées. Après le virage plusieurs ondulations sont autorisées sous l'eau, le mouvement de brasse n'est pas autorisé.

Pour le Dos : le virage ventral est autorisé ainsi que le battement des jambes jusqu'à la dernière traction du ou des bras (à hauteur des hanches). La sortie de virage doit se faire sur le dos ainsi que l'arrivée qui doit se faire sur le dos.

Pour la Brasse : l'arrivée au contact du mur doit se faire à 2 mains simultanées. A la sortie du virage un mouvement de papillon est autorisé pendant le 1^{er} mouvement de bras suivi d'un mouvement de jambes.

Nage Libre : vérifier qu'une partie du corps touche le mur.

4 Nages : les virages sont identiques aux nages individuelles. La fin de chaque nage est considérée comme une arrivée.

RELAIS : pour le juge de virage, côté départ contrôler la prise de relais. C'est-à-dire s'assurer que les pieds du nageur qui plonge n'ont pas quitté le plot avant la touche du nageur qui arrive.

OFFICIELS A :

Etre licencié à la Fédé dans son département

Etre âgé de 18 ans à la date de l'examen

Avoir fait acte de candidature auprès du Comité départemental et régional

Etre titulaire du titre d'officiel B depuis au moins 2 ans

Il devra répondre aux 70 questions du questionnaire fédéral A, 10 erreurs sont tolérées

Il devra tenir de façon satisfaisante les fonctions de :

- Juge Arbitre sur une compétition de 25 courses au minimum 2 fois
- Starter sur une compétition de 25 courses au minimum 2 fois
- Juge de nages de même

Superviseur sur une compétition de 25 courses mais 1 fois.

Les fonctions :

Le Juge Arbitre est responsable de l'ensemble de la compétition : jury – règlement – décision

Il signale aux nageurs par des coups de siffles brefs de se tenir prêts derrière les plots de départ , puis par un coup de sifflet long de prendre position sur les plots et passer le relais au starter d'un geste du bras tendu.

Il peut disqualifier directement une faute qu'il juge flagrante

Il peut disqualifier toutes les fautes signalées par des officiels autorisés. Toutes les disqualifications sont soumises à la décision du juge arbitre.

Le starter a pour fonction de donner le départ dès que le juge arbitre a placé les nageurs sous son contrôle en s'assurant que tous les nageurs sont prêts et immobiles.

Il doit décider si le départ est correct sous réserve de la décision du juge arbitre.

Le Juge de nages doit suivre le nageur et s'assurer que les règles relatives au style de nage sont respectées et doit observer les virages et arrivées pour aider les juges de virages.

Les officiels peuvent également assurer d'autres fonctions :

- Faire la chambre d'appel
- Faire le ramassage des fiches
- Faire l'affichage des résultats

Les personnes à l'informatique et au secrétariat peuvent être considérées comme officiels.